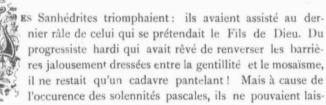


XIII° STATION

JÉSUS EST DÉTACHÉ DE LA CROIX ET REMIS À SA MÈRE



ser les corps des crucifiés exposés à la vue du peuple. Ils se rendirent donc au palais de l'Antonia, et prièrent le procurateur de faire achever les condamnés afin que l'on pût enlever leurs cadavres : ut frangerentur eorum crura et tollerentur.

Sur l'ordre de Pilate un décurion se rendit au Golgotha, et conformément à un usage assez répandu, fit briser à coups de massue les jambes des deux larrons, et puis pour abréger leurs tortures on leur donna probablement le coup de grâce qui, semble-t-il, suivait d'ordinaire le crurifragium. — Jésus était déjà mort; mais pour remplir du moins en partie sa lugubre consigne, l'un des hastaires, que depuis on a appelé Longin, frappa d'un coup de lance la poitrine du Sauveur expiré: unus militum lancea latus ejus aperuit; et de la blessure béante s'échappa un mince filet de sang mêlé d'eau. Marie assistait, muette à cette scène d'horreur: le glaive de Siméon fouille les entrailles de la Mère douloureuse et met le dernier sceau à notre rédemption.

Or tandis que les bourreaux achevaient les condamnés sous l'œil impassible des légionnaires, un membre du Grand Conseil, originaire d'Arimathie, la Ramleh moderne, se présenta courageusement devant Pilate pour obtenir l'autorisation d'ensevelir dans une tombe honorable le corps de Jésus: audacter introivit ad Pilatum et petiit corpus

Jesu. Il fi romaine pa des supplic drite: Don bandelettes un large li avec des bhâte vers l dème arriva pourvu d'ur myrrhe et d

La solitud le voile des l'horizon en d'une pourp deux Sanhéd

Marie, abî tête de son de sang coag d'une véhéme

Saint Jear Marie de Ma lation. Marie avidité ce cor et couvre de qu'avec tant des enfants d inerte et glac qui réflétaient si vivement le

Et pourtant dre murmure à Victime, elle a consenti à la m elle est venue plus étonnant Créateur qui nébuleuses de